

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 21 MARS 2023 A 18 HEURES

Présents : M. MARCANTEI Francis, M. MARI Gérard, M. FERRONI Freddy, M. MARI Jean, M. VINCENTI Jean-Baptiste, Mme ORSUCCI Dominique, Mme ROSSI Marie-Paule, Mme VENTURA Sandrine, M. LUZI Joseph, M. ROULIN Jérôme.

Excusés : M. SARTORI Olivier, M. BORGHETTI Camille, M. GIUDICI Dominique, Mme VINCENTI Jeanne, M. VINCENTI Jean-Jacques.

Secrétaire de séance : M. MARI Gérard

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2023

Début de la réunion à 18h25

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour de la séance :

1. Rapport du conseil municipal du 28 février 2023,
2. Suivi des dépenses de fonctionnement du 28 février2023 au 21 mars 2023,
3. Demande de subvention « Fonds Verts » pour la réhabilitation de A TORRA,
4. Demande de subvention « Fonds Verts » pour la rénovation de la Maison école,
5. Délibération du type de logement pour A TORRA,
6. Délibération du type de logement pour la Maison école.
7. Questions et Informations Diverses.

1- Rapport du conseil municipal du 28 février 2023 :

Le rapport du précédent conseil municipal a été validé par l'ensemble des membres du conseil municipal.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;
Approuve le rapport du conseil municipal.**

2- Suivi des dépenses de fonctionnement du 28 février au 21 mars 2023 :

SUIVI DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
DU 28 FEVRIER AU 21 MARS 2023	
Energie Electricité	419,20 €
Carburants	232,14 €
Alimentation	225,95 €
Produits de traitement	303,00 €
Produits d'entretien	33,57 €
Fournitures de petits équipement	870,99 €
Fournitures administratives	571,74 €
Contrats et prestations de services	15,00 €
Entretien matériels roulants	582,41 €
Maintenance	2 810,02 €
Voirie	600,00 €
Versements à des organismes de formation	420,00 €
Autres frais divers	642,00 €
Honoraires	156,00 €
Insertions et publicités	571,92 €
Frais d'affranchissement	808,62 €
Frais de télécommunications	530,37 €
	9 792,93 €

3- Demande de subvention « Fonds Verts » pour la réhabilitation de A TORRA :

Une délibération doit être prise afin de faire une demande de financement de l'état dans le cadre d'un dossier Fonds Verts.

La présente opération est une restructuration et réhabilitation complète d'un bâtiment situé en cœur de village, à haute valeur patrimoniale, mais menaçant ruine. L'objectif final est de créer un logement locatif communal de type 4, à loyer encadré « social », de sécuriser la structure et de lui redonner sa pérennité par des travaux respectant les méthodes et matériaux traditionnels ».

Les travaux incluront la démolition et recréation des structures verticales et horizontales non pérennes (élévations, planchers etc..), la recréation d'un logement de confort, tous corps d'état, avec d'excellentes performances thermiques. Ce sera un logement géré par la commune. »

Cout de l'opération : 441 100, 00 €

Plan de financement proposé :

Rehabilitation et restructuration de la maison A TORRA en cœur de village

COUTS	Ensemble HT	TVA	TOTAL TTC
1- FONCIER			
V.R.D.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Espaces verts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Démolition	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Assainissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Branchements EU/EP	2 000,00 €	200,00 €	2 200,00 €
Branchements EDF + FT	1 000,00 €	100,00 €	1 100,00 €
Sondages	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous-Total Travaux	3 000,00 €	300,00 €	3 300,00 €
EDF/GDF	0,00 €	SO	0,00 €
TLE/CAUE/TDENS	1 000,00 €	SO	1 000,00 €
PRE	0,00 €	SO	0,00 €
Autres taxes (PVR etc)	0,00 €	SO	0,00 €
Sous total Taxes	1 000,00 €	SO	1 000,00 €
Achat du terrain/charge foncière	0,00 €	SO	0,00 €
Etudes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais d'acquisition (création lots)	0,00 €	SO	0,00 €
Sous-Total Acquisitio	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCIER	4 000,00 €	300,00 €	4 300,00 €
2- BATIMENT (hors travaux extérieurs)			
Travaux de construction	350 000,00 €	35 000,00 €	385 000,00 €
TOTAL BATIMENT	350 000,00 €	35 000,00 €	385 000,00 €
3- INGENIERIE			
Maîtrise d'œuvre (MOP)	35 000,00 €	7 000,00 €	42 000,00 €
BET (bis) :	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Etude de sol / structure	3 600,00 €	720,00 €	4 320,00 €
Contrôle Technique	3 600,00 €	720,00 €	4 320,00 €
CSPS	3 800,00 €	760,00 €	4 560,00 €
AMO	7 000,00 €	NS	7 000,00 €
DPE / amiante	1 200,00 €	240,00 €	1 440,00 €
Géomètre Expert	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Assurance DO	4 900,00 €	980,00 €	5 880,00 €
Conduite d'opération	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Labelisation Qualité/Promotelec	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais de publication	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL HONORAIRES	59 100,00 €	10 420,00 €	69 520,00 €
TOTAL PRIX DE REVIENT à date	413 100,00 €	45 720,00 €	458 820,00 €
Révisions/Aleas (8%)	28 000,00 €	1 540,00 €	29 540,00 €
Total prix de revient révisé	441 100,00 €	47 260,00 €	488 360,00 €
Intérêts de pré-financement			
TOTAL PRIX DE REVIENT	441 100,00 €	47 260,00 €	488 360,00 €

PLAN DE FINANCEMENT	GLOBAL TTC	Taux
1- SUBVENTIONS		
Etat FOND VERT	318 688,00 €	65,20%
Etat ANRU	0,00 €	
Etat Surcharge foncière	0,00 €	
CdC	72 000,00 €	14,74%
Etat/CdC (CPER)	0,00 €	
FEDER	0,00 €	
EPCI	0,00 €	
Commune	0,00 €	
Autre (prime CEE)	0,00 €	
Sous-Total Subventions	390 688,00 €	80,00%
2- PRETS		
CDC FONCIER	0,00 €	
CDC BATI	97 672,00 €	20,00%
AUTRE : CDC (TLA + 1,30% sur 40ans)	0,00 €	
Sous-Total Prêts	97 672,00 €	20,00%
3- FONDS PROPRES	0,00 €	0,00%
TOTAL	488 360,00 €	100,00%

Rappel : les opérations de logements communaux ne bénéficient pas de la FCTVA

**Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;
 Accepte la demande de financement de l'état dans le dossier « Fonds Verts » pour la
 réhabilitation et de restructuration de la maison A TORRA.**

La délibération est annexée en fin de dossier en **annexe 1**.

4- Demande de subvention « Fonds Verts » pour la rénovation de la Maison école :

Dans le cadre de la transformation du bâti ancien en logements communaux, nous devons déposer une demande de financement de l'état dans le cadre d'un dossier Fonds Verts qui nécessite une délibération.

En date du 10/11/2022 un Permis de construire a été accordé à la commune concernant la transformation de l'ancienne école en logement communal et la réhabilitation du logement existant.

La présente opération est une restructuration et réhabilitation complète d'un bâtiment en cœur de village contenant un logement communal et une ancienne école, à haute valeur patrimoniale. Sont pointées des problématiques de structure, de clos et de couvert notamment. Le logement existant se verra recevoir des travaux de réhabilitation pour améliorer son confort thermique et sa sécurité. Les locaux de l'ancienne école seront transformés en logement communal locatif à loyer « social ».

Les travaux comprendront la recréation de structures verticales et horizontales dégradées, la réfection complète de la toiture, le ravalement des façades, tous les travaux intérieurs d'aménagements complets, tous corps d'état, afin d'améliorer les performances thermiques et la sécurité. Les logements seront gérés par la commune. »

Cout de l'opération : 560 520,00 €

Plan de financement proposé :

Transformation de l'ancienne école en logement communal et réhabilitation du logement communal existant

COUTS	Ensemble HT	TVA	TOTAL TTC
1- FONCIER			
V.R.D.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Espaces verts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Démolition	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Assainissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Branchements EU/EP	2 000,00 €	200,00 €	2 200,00 €
Branchements EDF + FT	1 000,00 €	100,00 €	1 100,00 €
Sondages	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous-Total Travaux	3 000,00 €	300,00 €	3 300,00 €
EDF/GDF	0,00 €	SO	0,00 €
TLE/CAUE/TDIENS	1 000,00 €	SO	1 000,00 €
PRE	0,00 €	SO	0,00 €
Autres taxes (PVR etc)	0,00 €	SO	0,00 €
Sous total Taxes	1 000,00 €	SO	1 000,00 €
Achat du terrain/charge foncière	0,00 €	SO	0,00 €
Etudes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais d'acquisition (création lots)	0,00 €	SO	0,00 €
Sous-Total Acquisition	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCIER	4 000,00 €	300,00 €	4 300,00 €
2- BATIMENT (hors travaux extérieurs)			
Travaux de construction	460 000,00 €	46 000,00 €	506 000,00 €
TOTAL BATIMENT	460 000,00 €	46 000,00 €	506 000,00 €
3- INGENIERIE			
Maîtrise d'œuvre (MOP)	39 500,00 €	7 900,00 €	47 400,00 €
BET (bis) :	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Etude de sol / structure	2 000,00 €	400,00 €	2 400,00 €
Contrôle Technique	3 500,00 €	700,00 €	4 200,00 €
CSPS	3 700,00 €	740,00 €	4 440,00 €
AMO	3 500,00 €	NS	3 500,00 €
DPE / amiante	2 000,00 €	400,00 €	2 400,00 €
Géomètre Expert	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Assurance DO	5 520,00 €	1 104,00 €	6 624,00 €
Conduite d'opération	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Labelisation Qualité/Promotelec	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais de publication	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL HONORAIRES	59 720,00 €	11 244,00 €	70 964,00 €
TOTAL PRIX DE REVIENT à date	523 720,00 €	57 544,00 €	581 264,00 €
Révisions/Aléas (8%)	36 800,00 €	2 024,00 €	38 824,00 €
Total prix de revient révisé	560 520,00 €	59 568,00 €	620 088,00 €
Intérêts de pré-financement			
TOTAL PRIX DE REVIENT	560 520,00 €	59 568,00 €	620 088,00 €

PLAN DE FINANCEMENT	GLOBAL TTC	Taux
1- SUBVENTIONS		
Etat FOND VERT	386 070,40 €	62,26%
Etat ANRU	0,00 €	
Etat Surcharge foncière	0,00 €	
CdC	110 000,00 €	17,74%
Etat/CdC (CPER)	0,00 €	
FEDER	0,00 €	
EPCI	0,00 €	
Commune	0,00 €	
Autre (prime CEE)	0,00 €	
Sous-Total Subventions	496 070,40 €	80,00%
2- PRETS		
CDC FONCIER	0,00 €	
CDC BATI	124 017,60 €	
AUTRE	0,00 €	
Sous-Total Prêts	124 017,60 €	20,00%
3- FONDS PROPRES	0,00 €	0,00%
TOTAL	620 088,00 €	100%

**Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;
 Accepte la demande de financement de l'état dans le dossier « Fonds Verts » pour la
 rénovation de la Maison école.**

*La délibération est annexée en fin de dossier en **annexe 2**.*

5- **Délibération « Una casa per tutti, una casa per ognunu » : Ancienne école :**

Dans le cadre de la demande d'aide au titre du règlement « Una casa per tutti, una casa per ognunu », concernant l'ancienne école au village et la réhabilitation du logement existant, cadastré C258, pour un montant acheté de 560 520 euros, le maire précise que les logements situés dans ce bâtiment seront loués pour une période de 9 ans, à titre de résidence principale, sur la base des loyers encadrés de titre logement social.

**Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;
Accepte la demande d'aide au titre du règlement « una casa per tutti, una casa per ognunu » pour la Maison école.**

*La délibération est annexée en fin de dossier en **annexe 3**.*

6- **Délibération « Una casa per tutti, una casa per ognunu » : A TORRA :**

Dans le cadre de la demande d'aide au titre du règlement « Una casa per tutti, una casa per ognunu », concernant la bâtisse A TORRA, cadastrée C207 et C209, pour un montant acheté de 441 100 euros, le maire précise que les logements situés dans ce bâtiment seront loués pour une période de 9 ans, à titre de résidence principale, sur la base des loyers encadrés de titre logement social.

**Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;
Accepte la demande d'aide au titre du règlement « una casa per tutti, una casa per ognunu » pour A TORRA.**

*La délibération est annexée en fin de dossier en **annexe 4**.*

7- **Informations et questions diverses :**

a. **Dossier Colombarium :**

Le dossier a été confié à Joseph LUZI afin de faire établir des devis pour la réalisation de ce projet.

b. Marché public tranche 1 Valle Longhe :

La publication d'appel d'offre pour le marché « Valle Longhe tranche 1 » a été publié le 13 mars 2023 pour une durée d'un mois.

Quatorze entreprises ont déjà retiré le dossier de candidature sur le site de prévu à cet effet.

CC49730

COMMUNE DE TALASANI

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de TALASANI, Lieu-dit Figaretto, 20230 TALASANI - Standard : 04 95 36 91 15 - Courriel : mairietalasan@wanadoo.fr

Objet du marché : Recalibrage de la voirie communale de Valle Longhe – Tranche 1

Type de marché : Marché passé sous forme de procédure adaptée soumis aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Code CPV Principaux :
Lot n°1 : Terrassements, Maçonneries, Réseaux
45233140-2 : Travaux routiers
45262522-6 : Travaux de maçonnerie

Lot n°2 : Revêtements bitumineux, Signalisation
45233220-7 : Travaux de revêtement de routes
45233290-8 : Installation de panneaux de signalisation
45233221-4 : Travaux de marquage routier

Mode de retrait des documents de la consultation :
Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com/>

Modalités et adresse de remise des plis :
Les candidats doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com/>
La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.
L'envoi du support papier (réservé à la « copie de sauvegarde ») est à adresser à Monsieur le Maire de Talasani.
Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation.

Lieu d'exécution des marchés : Commune de Talasani – Lieu-dit Valle Longhe

Critères indicatifs de choix des offres :
-Compétences techniques : 50%,
-Prix : 50%.

Date limite de réception des offres : VENDREDI 14 AVRIL 2023 A 12 HEURES

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 9 mars 2023

Le Maire,
Francis MARCANTEI

c. **Maison sénior** :

La commune envisage de racheter une maison au village afin de créer une résidence sénior pour environ trois à cinq bénéficiaires.

La Collectivité de Corse et diverses mutuelles sont prêtes à contribuer à sa réalisation ;

Une visite de cette maison est prévue le 4 avril 2023 avec les différents services sociaux.

d. **Terrains à délimiter pour l'agriculture** :

Madame Dominique ORSUCCI, responsable de l'environnement, est missionnée par le conseil municipal, afin de délimiter un large espace de plusieurs dizaines d'hectares dans la grande zone verte entre le village et la plaine. Cet espace, acquis par la mairie, pourrait être proposé à de jeunes agriculteurs souhaitant s'installer sur la commune.

Après avoir constaté qu'il n'y a plus de questions Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20h00.

**Le Maire
Francis MARCANTEI**

Annexe 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
2B - HAUTE-CORSE

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	10
• votants	10
• absents	5
• exclus	0

Date de convocation :
13 mars 2023

Date d'affichage :
13 mars 2023

Objet
Régénération et
restructuration de la
maison A TORRA au
cœur du village dans le
cadre du " FOND VERT "

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune DE TALASANI

Séance du 21 mars 2023 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MARCANTEI Francis

Étaient présents :

MARI Gérard, VINCENTI Jean-Baptiste, FERRONI Freddy, ROULIN Jérôme, ROSSI Marie-Paule, MARCANTEI Francis, VENTURA Sandrine, MARI Jean, ORSUCCI Dominique, LUZI Joseph.
Étaient absents : GIUDICI Dominique, VINCENTI Jean-Jacques, VINCENTI Jeanne, SARTORI Olivier, BORGHETTI Camille.

Secrétaire de séance :

M. MARI Gérard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003198-20230321-132023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2023

Affichage : 22/03/2023

13 - - 2023

La présente opération est une restructuration et réhabilitation complète d'un bâtiment situé au cœur du village, à haute valeur patrimoniale, mais menaçant ruine. L'objectif final est de créer un logement locatif communal de type 4, à loyer encadré " social " de sécuriser la structure et de lui redonner sa pérennité par des travaux respectant les méthodes et matériaux traditionnels;

Les travaux incluront la démolition et récréation des structures verticales et horizontales non pérennes (élévations, planchers etc...) la récréation d'un logement tout confort, tous corps d'état, avec d'excellentes performances thermiques. Ce sera un logement géré par la commune.

Un permis de construire a été accordé au nom de la commune en date du 11/10/2022.

Coût de l'opération 441 100,00 €

Plan de financement proposé :

FN

PLAN DE FINANCEMENT	GLOBAL TTC	Taux
1- SUBVENTIONS		
Etat FOND VERT	318 688,00 €	65,20%
Etat ANRU	0,00 €	
Etat Surcharge foncière	0,00 €	
CdC	72 000,00 €	14,72%
Etat/CdC (CPER)	0,00 €	
FEDER	0,00 €	
EPCI	0,00 €	
Commune	0,00 €	
Autre (prime CEE)	0,00 €	
Sous-Total Subventions	390 688,00 €	80,00%
2- PRETS		
CDC FONCIER	0,00 €	
CDC BATI	97 672,00 €	20,00%
AUTRE : CDC (TLA + 1,30% sur 40ans)	0,00 €	
Sous-Total Prêts	97 672,00 €	20,00%
3- FONDS PROPRES		
	0,00 €	0,00%
TOTAL	488 360,00 €	100,00%

FN

Le conseil accepte à l'unanimité et donne pouvoir au Maire afin de mener à bien le dossier.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous Préfecture de Corté le 22/03/2023

Publié ou notifié le 22/03/2023

Fait , le 22 mars 2023

Le Maire

13 - - 2023

Annexe 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
2B - HAUTE-CORSE

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	10
• votants	10
• absents	5
• exclus	0

Date de convocation :
13 mars 2023

Date d'affichage :
13 mars 2023

Objet

Transformation de l'ancienne école en logement communal et réhabilitation du logement communal existant, dans le cadre dit " FOND VERT"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune DE TALASANI

Séance du 21 mars 2023 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MARCANTEI Francis

Étaient présents :

MARI Gérard, VINCENTI Jean-Baptiste, FERRONI Freddy, ROULIN Jérôme, ROSSI Marie-Paule, MARCANTEI Francis, VENTURA Sandrine, MARI Jean, ORSUCCI Dominique, LUZI Joseph.
Étaient absents : GIUDICI Dominique, VINCENTI Jean-Jacques, VINCENTI Jeanne, SARTORI Olivier, BORGHETTI Camille.

Secrétaire de séance :

M. MARI Gérard

En date du 10/11/2022 un Permis de construire a été accordé à la commune concernant la transformation de l'ancienne école en logement communal et la réhabilitation du logement existant.

La présente opération est une restructuration et réhabilitation complète d'un bâtiment en cœur de village contenant un logement communal et une ancienne école, à haute valeur patrimoniale. Sont pointées des problématiques de structure, de clos et de couvert notamment. Le logement existant se verra recevoir des travaux de réhabilitation pour améliorer son confort thermique et sa sécurité. Les locaux de l'ancienne école seront transformés en logement communal locatif à loyer « social ».

Les travaux comprendront la recréation de structures verticales et horizontales dégradées, la réfection complète de la toiture, le ravalement des façades, tous les travaux intérieurs d'aménagements complets, tous corps d'état, afin d'améliorer les performances thermiques et la sécurité. Les logements seront gérés par la commune.

Plan de financement proposé :

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02B-212003198-20230321-142023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prélet : 22/03/2023

Affichage : 22/03/2023

14 - - 2023

F11

PLAN DE FINANCEMENT	GLOBAL TTC	Taux
1- SUBVENTIONS		
Etat FOND VERT	366 070,40 €	52,20%
Etat ANRU	0,00 €	
Etat Surcharge foncière	0,00 €	
CdC	110 000,00 €	17,74%
Etat/CdC (CPER)	0,00 €	
FEDER	0,00 €	
EPCI	0,00 €	
Communes	0,00 €	
Autre (prime CEE)	0,00 €	
Sous-Total Subventions	496 070,40 €	80,00%
2- PRETS		
CDC FONCIER	0,00 €	
CDC BATI	124 017,60 €	
AUTRE	0,00 €	
Sous-Total Prêts	124 017,60 €	20,00%
3- FONDS PROPRES	0,00 €	0,00%
TOTAL	620 088,00 €	100%

F11

le conseil accepte à l'unanimité et donne pouvoir au Maire afin de mener à bien le dossier.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous Préfecture de Corté le 22/03/2023

Publié ou notifié le 22/03/2023

Fait , le 22 mars 2023

Le Maire

14 - - 2023

Annexe 3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
2B - HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	10
• votants	10
• absents	5
• exclus	0

De la commune DE TALASANI

Séance du 21 mars 2023 à 18 heures 00

Date de convocation :
13 mars 2023

Date d'affichage :
13 mars 2023

Objet
Demande d'aide au titre
du règlement " Una casa
per tutti, una casa per
ognunu ".
Parcelle C 258.

M. MARCANTEI Francis

F1

Étaient présents :

MARI Gérard, **VINCENTI** Jean-Baptiste, **FERRONI** Freddy, **ROULIN** Jérôme, **ROSSI** Marie-Paule, **MARCANTEI** Francis, **VENTURA** Sandrine, **MARI** Jean, **ORSUCCI** Dominique, **LUZI** Joseph.
Étaient absents : **GIUDICI** Dominique, **VINCENTI** Jean-Jacques, **VINCENTI** Jeanne, **SARTORI** Olivier, **BORGHETTI** Camille.

Secrétaire de séance :

M. MARI Gérard

15 - - 2023

Dans le cadre de la demande d'aide au titre du règlement " UNA CASA PER TUTTI, UNA CASA PER OGNUNU " concernant l'ancienne école en logement communal au village et la réhabilitation du logement existant cadastré C 258 pour un montant HT de 560 520 €, le maire précise que les logements situés dans ce bâtiment seront loués pour une période de 9 ans à titre de résidence principale, sur la base des loyers encadrés de type " logement social ".

le Conseil accepte à l'unanimité

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous Préfecture de Corté le 22/03/2023

Publié ou notifié le 22/03/2023

Fait , le 22 mars 2023

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02B-212003198-20230321-152023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2023

Affichage : 22/03/2023



111

Annexe 4

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
2B - HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	10
• votants	10
• absents	5
• exclus	0

De la commune DE TALASANI

Séance du 21 mars 2023 à 18 heures 00

Date de convocation :

13 mars 2023

Date d'affichage :

13 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Demande d'aide au titre
du règlement " Una casa
per tutti, una casa per
ognunu ".
Parcelle C 207/209

M. MARCANTEI Francis

FT1

Étaient présents :

MARI Gérard, VINCENTI Jean-Baptiste, FERRONI Freddy, ROULIN Jérôme, ROSSI Marie-Paule, MARCANTEI Francis, VENTURA Sandrine, MARI Jean, ORSUCCI Dominique, LUZI Joseph.
Étaient absents : GIUDICI Dominique, VINCENTI Jean-Jacques, VINCENTI Jeanne, SARTORI Olivier, BORGHETTI Camille.

Secrétaire de séance :

M. MARI Gérard

16 - - 2023

Dans le cadre de la demande d'aide au titre du règlement " UNA CASA PER TUTTI, UNA CASA PER OGNUNU " concernant les travaux de la réhabilitation de la " TORRA " en logement communal cadastre C207/209 pour un montant HT de 441 100 € le maire précise que le logement situé dans ce bâtiment sera loué pour une période de 9 ans à titre de résidence principale, sur la base des loyers encadrés de type " logement social ".

Le Conseil accepte à l'unanimité

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous Préfecture de Corté le 22/03/2023

Publié ou notifié le 22/03/2023

Fait , le 22 mars 2023

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003198-20230321-162023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 22/03/2023

Affichage : 22/03/2023



1/1